

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 03/290 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'ACQUISITION D'UNE COLLECTION DE CARTES POSTALES POUR LE MUSEE DE LA CORSE

---

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2003

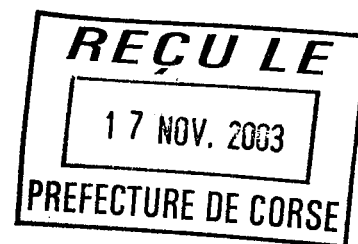
L'An deux mille trois, et le trente octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, GALLETTI François, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RICCI Dominique, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, SISCO Henri, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre  
Mme BOSCHI-ANDREANI M. Jeanne à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à M. GALLETTI François  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. COLONNA Jean-Charles à M. VINCIGUERRA Marie-Jean  
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc  
M. FRANCESCHI Henri à Mme GUERRINI Simone  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
M. JALPI Jean à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. VERSINI Sauveur  
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph



#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, LANFRANCHI Mireille, QUASTANA Paul, TALAMONI Jean-Guy.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à acquérir pour le Musée de la Corse et pour un montant de cent vingt et un mille huit cent quatre vingt Euros, (121 880 €) une collection de 2 802 cartes postales anciennes de la Corse (Fin XIXème - XXème).

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse

Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 30 octobre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**José ROSSI**

